

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2021

	Matériel	Loyer trimestriel	
Solution n° 02	TASKALFA 2554 ci reconditionné	75,00 € HT	90,00 € TTC
	TOTAL LOYER ANNUEL	300,00 € HT	360,00 € TTC
	TOTAL LOYER 22 TRIMESTRES	1 650,00 € HT	1 980,00 € TTC

Contrat de maintenance groupé :

Le contrat de maintenance comprend :

Déplacement techniciens, Pièces, Main d'œuvre,

Toner noir et blanc et couleur

Coût copie noire & blanc..... 0,004 € HT

Coût copie couleur 0,04 € HT

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de **retenir** la solution n° 02 de l'entreprise TOUILLER ORGANISATION pour la location d'un photocopieur reconditionné pour l'école

⇒ de **valider** le prix de location à 75,00 € HT soit 90,00 € TTC par trimestre

⇒ de **imputer** cette dépense (location) à l'article 6135 du budget primitif.

⇒ de **retenir** le contrat de maintenance école/mairie avec l'entreprise TOUILLER ORGANISATION.

⇒ de **imputer** cette dépense (maintenance) à l'article 6156 du budget primitif.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

02 – SALLE DES FÊTES : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal pour la rénovation et l'extension de la salle des fêtes.

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de **9 115 €**, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 31 décembre 2021**.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au [x] projet[s] suivants :

1 - Description détaillée :

Rénovation et extension de la salle des fêtes : assistance à maîtrise d'ouvrage

2 – Calendrier prévisionnel :

2021/2022

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2021

3 – Estimation détaillée :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Honoraires Laval Mayenne Aménagements</i>	18 000,00 €
Total des dépenses	18 000,00 €
TVA à 20 %	3 600,00 €
TOTAL TTC	21 600,00 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Département (Mayenne Relance)</i>	9 115,00 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	8 885,00 €
TOTAL	18 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le projet et retient le calendrier des travaux

⇒ d'**approuver** le plan de financement présenté ci-dessus,

⇒ de **solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne au titre du plan Mayenne Relance – volet communal d'un montant de **9 115 €**.

⇒ d'**imputer** cette recette à l'article 1323 du budget primitif.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.